

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 05 novembre 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-72

Le conseil d'administration s'est réuni le 05 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 octobre 2018.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 02 juillet 2018.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 02 juillet 2018.

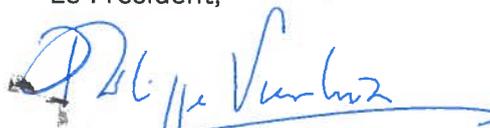
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 02 juillet 2018.

Fait à Tours, le 07 novembre 2018
Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	08 NOV. 2018
	Transmise au recteur le :	09 NOV. 2018

Direction des Affaires Juridiques

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 02 juillet 2018**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; Mme Anne DUITTOZ ; M. Claude NERON ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Stéphane SERVAIS ;
Mme Chantal BARIN-LE GUELLEC ; Mme Christelle DUTILLEUL ; M. Jean FABBRI ; M. David FIALA ; M. Benjamin LAVERGNE ; M. Kilian RASCHEL ;
M. Pascal MEICHEL ; Mme Émily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAULT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;
M. Cédric ARDOUIN ; M. Joseph FUHRMAN ; M. Christ MOUYABA BATOLA ; Mme Louise TERRIER ; M. Pierre-Antoine TORQUET ;
Mme Anne BESNIER.

Ont donné procuration

Mme Claude OPHELE à M. Benjamin LAVERGNE
M. Philippe PREVOST à Mme Catherine BELZUNG
M. Philippe ROINGEARD à Mme Anne DUITTOZ
M. Clovis TAUBER à M. Killian RASCHEL
M. Quentin HENNION-IMBAULT à M. Joseph FUHRMAN
M. Alexandre CHAS à M. Emmanuel NERON
M. Thibault COULON à Mme Anne DUITTOZ
Mme Catherine BEAUMONT à M. Killian RASCHEL
Mme Catherine De COLBERT à M. Philippe VENDRIX
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne MANSON ; Vice-présidente du conseil d'administration, chargée des moyens ;
M. Emmanuel LESIGNE ; Vice-président de la commission de la recherche, chargé de la recherche et de la valorisation ; M. Daniel ALQUIER ; Vice-président chargé des partenariats et de l'innovation ; M. Marc DESMET ; Vice-président des relations internationales ; Mme Martine PELLETIER, Vice-Présidente chargée de la culture ; M. Éric ZOUKOUA ; Vice-Président chargé des finances ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des Affaires Juridiques ; Mme Nicole RÉGNIER, Agent comptable ; M. Didier SABOURAULT ; Directeur du cabinet du président ; M. Alexis CHOMMELOUX ; Directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; M. Patrice DIOT ; Directeur de l'UFR médecine ; M. Patrick LAFFEZ ; Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines , M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du service commun de la documentation ; M. Philippe DAILLOUX ; Directeur des Services financiers ; Mme Manuelle RUILIER ; Directrice des Ressources Humaines

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DE COMPTES RENDUS

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 mai 2018

Le compte rendu du conseil d'administration du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2018-45.

1.2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 juin 2018

Le compte rendu du conseil d'administration du 4 juin 2018 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2018-46.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1. Informations du Président

- Parcousup

Le Président fait un point sur l'application Parcousup et les confirmations des candidats. Il reste encore un nombre important de lycéens qui n'ont pas confirmé leur choix, impliquant des listes d'attente importantes pour certaines filières. Il est donc à ce stade difficile d'avoir une visibilité sur les effectifs de la rentrée.

La procédure relative aux étudiants redoublants ou réorientés est par ailleurs précisée.

Jean Fabbri, au nom des élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT) signale qu'il y a de nombreux étudiants inscrits cette année demandant une réorientation et que beaucoup d'entre eux sont "en attente" dans Parcousup. Il souhaite qu'aucun ne reste sur la touche.

- Réélection de directeurs

Le Président félicite Patrick Laffez et Yves Raingeaud, respectivement réélus directeurs des IUT de Blois et de Tours.

- Rentrée 2018-2019

Suite à certaines interrogations, il est précisé qu'aucune décision n'a été prise quant à la non-ouverture ou la fermeture de certaines formations, compte tenu des effectifs, pour la rentrée 2018-2019. Tous les seuils des licences sont atteints et on constate uniquement quelques points de vigilances pour certains masters.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Budget rectificatif n°1

Le conseil d'administration doit approuver le budget rectificatif n°1. Les points principaux de ce BR n°1 sont présentés par M. Eric-Alain Zoukova, vice-président chargé des finances, et par M. Phillipe Dailloux, directeur des affaires financières, à l'aide d'un diaporama.

Jean Fabbri (EaT) fait observer que l'université est en deçà de son plafond d'emplois ce qui illustre une précarisation croissante; en outre les éléments concernant les COM sont très insuffisants.

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif par la délibération n°2018-47 (30 pour – 2 contre - 1 abstention).

3.2. Débat d'orientations budgétaires

Dans le cadre du processus d'élaboration du budget initial 2019, le conseil d'administration doit débattre des orientations budgétaires. Les orientations budgétaires, proposées par la commission des moyens, sont présentées par Mme Corinne Manson, vice-présidente chargée des moyens.

Au Comité Technique a été présenté, signale Jean Fabbri (EaT), et dans la précipitation, avec y compris un vote prenant par surprise ses membres, un projet de "complémentaire santé" : ce dispositif n'est pas sans incidence financière (outre qu'il déroge aux statuts nationaux), il est donc demandé des éclaircissements et un abandon de ce projet.

Le conseil d'administration approuve les orientations budgétaires par la délibération n°2018-48 (29 pour – 2 contre - 2 abstentions).

3.3. Propositions de la commission des moyens du 22 juin 2018

En plus de l'examen du BR1 et du débat d'orientations budgétaires, la commission des moyens du 22 juin 2018 a examiné les tarifs pour le master « urbanisme et aménagement » (EPU).

Le conseil d'administration approuve les tarifs pour le master « urbanisme et aménagement » par la délibération n°2018-49 (30 pour – 3 abstentions).

4. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Contrat de site (contrat d'établissement 2018-2022) – volet commun

Une information est donnée sur le volet commun du contrat de site dans la mesure où celui-ci ne doit pas faire l'objet d'un vote du conseil d'administration mais relève de la COMUE.

Jean Fabbri souligne que ce volet commun, met encore en avant des éléments sur lesquels le CA est peu informé : la SATT et son évolution, la "gouvernance" renforcée qui selon les élus EaT n'est pas nécessaire pour de saines coopérations.

4.2. Contrat de site (contrat d'établissement 2018-2022) – volet spécifique

Conformément au code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver le volet spécifique du contrat de site – contrat d'établissement 2018-2022.

Dans le volet spécifique, il est fait état du projet PARM déstructurant encore un peu plus les cursus de licence et qui n'a pour l'heure fait l'objet d'aucun vote dans les instances de l'université

mais seulement d'une information; cela confirme indique Jean Fabbri (EaT) une conduite assez éloignée du pluralisme scientifique et pédagogique qui devrait être de règle dans l'université. Cela ajoute aux raisons de voter contre ce projet tout en saluant l'énorme travail réalisé par les collègues.

Le conseil d'administration approuve le contrat de site – volet spécifique par la délibération n°2018-50 (28 pour 3 contre - 3 abstentions).

4.3. Schéma directeur égalité

En vertu de l'article L. 123-2 du code de l'éducation, le service public de l'enseignement supérieur contribue, notamment, « à la lutte contre les discriminations, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes ». À cet effet, la mission égalité (L. 712-2 du code de l'éducation) propose un schéma directeur égalité destiné à accompagner, former et sensibiliser aux thématiques de

la parité, de l'égalité et de la mixité ainsi qu'à lutter contre le mal-être, les discriminations et les violences de tout type. Ce schéma directeur égalité sera également soumis pour avis au comité technique du 20 juin 2018 et, pour approbation, au conseil d'administration du 2 juillet.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le schéma directeur égalité par la délibération n°2018-51.

4.4. Désignation d'un chargé de mission

Il est proposé d'étendre de la charge de mission de M. Bernard Buron qui a piloté, au cours de l'année universitaire 2017-2018, les relations et les négociations avec l'institut régional de formation sanitaire et sociale Centre-Val de Loire de la Croix-Rouge française (IRFSS-CVL) et l'institut du travail social (ITS) afin d'élaborer la convention d'universitarisation des formations proposées par ces instituts. Cette convention a d'ailleurs été approuvée par le conseil d'administration du 16 avril 2018 (délibération n°2018-24).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'extension de la charge de mission de M. Bernard Buron pour l'année universitaire 2017-2018 : immobilier Tanneurs et universitarisation des formations sociales par la délibération n°2018-52.

4.5. Conventions internationales

Le conseil d'administration doit approuver 13 conventions internationales et 5 accords-cadres.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les 13 conventions internationales et 5 accords-cadres par la délibération n°2018-53.

4.6. Désignation de représentants étudiants dans des conseils et commissions

Suite au renouvellement des représentants étudiants dans les conseils centraux et notamment au conseil d'administration, il y a lieu de procéder à la désignation de représentants étudiants dans différents comités, conseils et commissions.

Les désignations suivantes sont proposées au conseil :

- Désignation de M. Killian Devenet et de M. Quentin Hennion-Imbault à la commission des moyens ;
- désignation de M. Pierre-Antoine Torquet à la commission FSDIE ;
- Désignation M. Cédric Ardouin (titulaire) et de M. Joseph Fuhrman (suppléant) à la commission d'exonération des droits d'inscription ;
- Désignation de Mme Louise Terrier et de M. Quentin Hennion-Imbault pour le conseil du service de santé universitaire ;
- Désignation de M. Joseph Fuhrman au comité numérique ;
- Désignation de Mme Annabelle Tanga, M. Cédric Ardouin et M. Pierre-Antoine Torquet au comité électoral consultatif.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les désignations de représentants étudiants dans différents comités, conseils et commissions par la délibération n°2018-54.

4.7. Modifications des statuts du service de santé universitaire et désignation de membres

Il est proposé de modifier les statuts du service de santé universitaire afin de les actualiser et de les rendre conformes à la réglementation : modification du nom, précisions relatives aux activités (centre de santé notamment) et mise en conformité de la composition du conseil avec la réglementation. S'agissant de la composition du conseil, le nombre de membres désignés par le conseil est porté à 6, dont deux étudiants. Il convient donc de désigner 4 membres élus au CA non étudiants.

Jean Fabbri souligne l'évolution attendue depuis longtemps du centre de santé mais il s'interroge au nom des élus EaT sur le financement d'Etat encore insuffisant de ce dispositif.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications des statuts du service de santé universitaire et la désignation de 4 membres (non étudiants) suivants : Jean Fabbri, Mathilde Gralepois, Kilian Raschel, Stéphane Servais par la délibération n°2018-55.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2018

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'utilisation des supports de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2018.

Jean Fabbri interroge sur le statut opaque des nouveaux recrutés sur les emplois reconnus comme nécessaire pour faire face à l'afflux d'étudiants.

Le conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2018 par la délibération n°2018-56 (29 pour – 3 contre – 1 abstention).

5.2. Utilisation des emplois de Biatss vacants à la rentrée 2018 (p.j.)

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'utilisation des emplois de BIATSS vacants à la rentrée 2018.

Le conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois de BIATSS vacants à la rentrée 2018 par la délibération n°2018-57 (30 pour - 3 abstentions).

6. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

6.1. Maquettes de master (dernière partie de campagne) et accréditation du CLES

Dans le cadre de la campagne d'accréditation, il y lieu d'approuver les dernières maquettes de master ainsi que le dossier d'accréditation du CLES niveau B2.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les maquettes de master et du dossier d'accréditation de CLES niveau B 2 par la délibération n°2018-58.

6.2. Conventions et doubles diplômes

Le conseil d'administration doit approuver des conventions pédagogiques ainsi que des doubles diplômes.

Le conseil doit approuver les conventions suivantes :

- convention cadre avec la direction des ressources humaines de l'armée de l'air ;
- convention d'application avec la direction des ressources humaines de l'armée de l'air ;
- convention avec le Centre National Pédagogique des Maisons Familiales Rurales (CNP) et l'Association Nationale pour la Formation et la Recherche pour l'Alternance (ANFRA)

Le conseil doit approuver les doubles diplômes suivants :

- licence d'histoire avec l'université de Bochum (Allemagne) ;
- master d'histoire avec l'université de Bochum (Allemagne) ;
- licence de musicologie avec la Folkwang Universität der Künste Essen (Allemagne) ;

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions et les doubles diplômes proposés par la délibération n°2018-59.

6.3. Propositions de la CFVU du 28 juin 2018

En plus des maquettes de masters et le dossier d'accréditation du CLES, des conventions et des doubles diplômes, le conseil d'administration doit approuver les autres propositions de la CFVU du 28 juin 2018 :

- Commission FSDIE – sous-commission exonération – approbation de l'évolution de la procédure ;
- Approbation du bornage des inscriptions administratives ;
- Approbation du projet encadré en ingénierie (EPU) ;
- Approbation des enseignements dans le cadre du CERCIP.

Plusieurs élus dont Jean Fabbri (EaT) s'interrogent sur les critères de définition et de sélection des projets d'unité CERCIP. Pour Jean Fabbri ceux-ci ne semblent pas répondre tant par leur nombre que par leur ouverture thématique aux objectifs avancés.

Le conseil d'administration approuve les propositions de la CFVU par la délibération n°2018-60 (25 pour – 3 contre – 5 abstentions).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 20 septembre 2018

**Le Président,
Philippe Vendrix**

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)